



RAZAFIMANANTSOA Lobo Hanitriniaina

Pour une prétendue avocate, confondre « rejet » et « renvoi » est la pire des fautes, qui annihile à jamais les chances pour un étudiant en droit, de réussir son examen de licence. Mais il semble que cette Me Hanitra Razafimanantsoa, avocate du diable sur terre (qui a fini par terre), a pour maître le docteur professeur *honoris causa* Marc Ravalomanana, Président des arracheurs de dents par excellence. C'est d'ailleurs le titre d'un dossier que j'avais rédigé il y a 10 ans.

Mentir comme un arracheur de dents : Cette expression du XVIIe siècle fait référence aux dentistes qui, autrefois, offraient leurs services sur les places publiques et dans les foires, affirmant que le patient ne souffrirait pas.

On l'utilise

toujours pour parler d'une personne qui ment sans aucun scrupule.

(l'internaute.com). Retour sur une tranche de l'Histoire politique récente de Madagascar.

Pourquoi maintenant ? Parce qu'il me sera difficile d'écrire dans ma tombe, les gars ! Vous n'y avez pas pensé, n'est-ce pas ?

Ndao

!

Andry Rajoelina a été maire d'Antananarivo de 2007 à 2009, année où il est devenu le leader des opposants du régime de Ravalomanana, président de la République de février 2002 à mars 2009. Son arrivée à la tête de l'État, le 17 mars 2009, a suscité des débats passionnés et partisans. Pour ses opposants, il s'agissait d'un coup d'État, tandis que ses partisans le contraire. Voici la vérité, sinon les vérités absolues.

Sous la pression de la rue, Marc Ravalomanana a démissionné le 17 mars 2009 à travers une brève intervention à la Tvm (Télévision nationale malagasy). Il a remis le pouvoir à un directoire militaire qui, à son tour, sous la pression des militaires soutenant Rajoelina, a transmis à ce dernier le pouvoir dans la nuit du 17 au 18 mars 2009. Cette deuxième remise de pouvoir a été précédée d'un épisode de violences à l'Episcopat d'Antanimena, commises par des militaires soutenant Rajoelina -dont le « fougueux » commandant Charles Andrianasoavina-, en présence de diplomates internationaux, de chefs religieux, de politiciens, etc. Ces scènes ont fait le tour du monde et ont été mises à profit par les GTT pro-Ravalomanana, à l'extérieur de Madagascar, pour mettre en valeur leur idée fixe de coup d'Etat.

Après sa démission, Marc Ravalomanana s'est exilé au Swaziland avant de se rendre à Johannesburg, en Afrique du Sud, sa destination finale. Le 30 avril 2009, à Mbabane, intervenant à la tribune du sommet extraordinaire de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), l'ancien chef d'Etat a relaté à sa façon sa fuite et les derniers moments de son séjour au palais d'Etat d'Iavoloha. Il a affirmé qu'il « *a été forcé de quitter le pouvoir sous la menace d'armes le 17 mars 2009* » . Et de poursuivre en déclarant que sa femme et son fils étaient, pendant ce temps, obligés de se cacher dans la forêt car ils étaient entourés par des soldats qui les menaçaient . Voici les termes exacts de son intervention, ce 30 avril 2009 : « (...) *Votre Majesté, vos Excellences, je n'ai jamais démissionné, j'ai été forcé de transmettre mon pouvoir sous la menace d'armes, ce 17 mars. Ma famille et moi étions encerclés par des soldats qui menaçaient nos vies. Mon fils et sa femme ont été obligés de se cacher dans la forêt. Le seul échappatoire pour nous était de quitter le pays* (...) ».

Ces déclarations ravalomananiennes ont été démenties par l'ambassadeur américain à Madagascar à l'époque, Niels Marquardt. Celui-ci a déclaré dans la presse malgache, dont « *Mi di Madagascar* » et « *La Vérité* » , en avril 2009 : « *C'est faux ! Pour ce qui s'était passé le 17 mars dernier, j'étais deux fois à Iavoloha, nous n'avons pas vu la présence de militaires, ni de véhicules militaires. En un mot, je n'avais vu aucun soldat, Marc Ravalomanana a démissionné et c'était à nous qu'il a remis sa démission. Il aurait dû passer le pouvoir au président du Sénat, selon la Constitution malgache* ».

Et voici le programme de Marc Ravalomanana, toujours devant la SADC à Mbabane, pour « sauver Madagascar ». « (...) *Votre Majesté, vos Excellences, la seule solution à cette crise est le retour au pouvoir du gouvernement démocratiquement élu. C'est ce que le peuple de Madagascar réclame. C'est pourquoi il y a eu des manifestations quotidiennes dans différents endroits du pays pour demander mon retour. Le coup d'État et l'actuel régime sont en train de détruire Madagascar tous les jours. Une partie de l'armée est hors de contrôle. Les fonctionnaires sont en grève. Les fonds du gouvernement ont été retirés. La population refuse de payer des taxes à un gouvernement non élu. Pour toutes ces raisons, je demande votre aide pour sauver Madagascar du chaos et de l'anarchie. J'ai besoin de votre aide pour revenir dans mon pays. La situation qui prévaut à Madagascar est inacceptable. L'État de droit et la démocratie doivent être restaurés. Une fois revenu au pouvoir, je prendrai les mesures suivantes* : 1. *Mettre en place un gouvernement de consensus et inclusif* ; 2. *Mettre en place une Commission Électorale indépendante* ; 3. *Restructurer et réformer l'armée et la police avec l'aide de la SADC et d'autres partenaires* ; 4. *Améliorer l'atmosphère des affaires* ; 5. *Assurer que l'Etat de droit soit respecté* ; 6. *Tenir des consultations nationales sous la forme d'un référendum ou d'une élection présidentielle anticipée. En conclusion, je fais un appel solennel à la SADC pour qu'elle intervienne pour déloger les insurgés et restaurer la démocratie dans mon pays* ».

Cette manie de toujours appeler la communauté internationale à la rescousse, est devenue une... marque de fabrique ravalomananienne, ajoutée à des fourberies de Scapin comme pas possibles. En effet, au début du mois de juillet 2009, une fois bien installé à Johannesburg, Marc Ravalomanana fait des siennes. Des démarches éventées par le journal « *Mail & Guardian* ».

Voici des extraits de l'article intitulé :

« *Mercenaries plan Madagascar coup* »

et demandez à Hanitra Razafimanantsoa de vous en faire une traduction. Vous risquez d'être étonnés :

« *South African mercenaries have been recruited to reinstate deposed Malagasy president Marc Ravalomanana, security-sector sources have told the Mail & Guardian. Ravalomanana has been based at a luxury Sandton hotel since fleeing Madagascar in March. Central to the efforts allegedly are two security operatives who participated in the failed Equatorial Guinea coup attempt five years ago. Already before Rajoelina's accession to power, his camp made accusations about South African mercenary support for Ravalomanana. The M&G has confirmed the presence of three South African "instructors" in Madagascar at the time. Three sources connected to the local security sector, speaking on condition of anonymity, told the M&G of the alleged mercenary effort. The M&G also obtained a weapons procurement list allegedly circulated on behalf of the Ravalomanana camp. (...) However, the latter, chaired by President Jacob Zuma, said two weeks ago that it favoured negotiations and called on all parties to "desist from any violent solutions"* »

D'aucuns se rappellent la présence d'hommes blancs de fortes statures sur la place du 13-mai à l'époque. Dans le dossier que j'ai rédigé le 2 août 2011, je disais : La suite ? S'il persiste à rater les occasions de se taire

(« *ny mangina volamena* »),

ce docteur professeur

honoris causa

, sera délaissé par ceux-là même qui l'encensent encore. Pour l'heure, il paie très cher des gars comme le Sud-africain blanc Peter Mann pour parler de gangstérisme... Mot peu usité à Madagascar. Et c'est ici que je rappelle à ce

"*saint*"

Marc (il parle trop souvent de Dieu à tort et à travers):

"Tu dis : je suis riche, j'ai gagné beaucoup d'argent, je n'ai besoin de rien. Mais en fait, tu es malheureux, tu mérites la pitié, tu es pauvre [spirituellement], aveugle et nu ».

(Apocalypse, 3-17)

A ce président des arracheurs de dents donc de voir comment il entend finir ses derniers jours sur terre. Il aura 62 ans en décembre. Et la vie se poursuivra avec ou sans lui.

Nous sommes en 2021. Marc Ravalomanana aura 72 ans en décembre et il a perdu les élections présidentielles de 2018 ; le parti TIM qu'il a fondé n'a que 16 députés sur 151 à l'Assemblée nationale ; il n'y a aucun Sénateur élu avec cette étiquette car il a demandé à ses grands électeurs de boycotter les élections sénatoriales de 2010. Actuellement, il passe son temps à appeler la communauté internationale pour tenter de l'aider à se remettre en selle. Peine perdue, le monde a enfin découvert son vrai visage, ses véritables intentions. Cependant, espérant sans doute parvenir à faire du neuf avec du vieux, un trio infernal de pseudo-chroniqueurs (Hanitra Razafimanantsoa, Vonison Andrianjato et Fidèle Razara Pierre) est monté au créneau pour défendre Marc Ravalomanana en inventant tout et n'importe quoi sur toutes les décisions prises par les tenants du pouvoir actuel. Ce, sur les ondes des radios suivantes, si ça vous intéresse d'écouter leurs élucubrations : *radio* Mada, I-BC radio, *MBS radio* , *AZ*

radio, *Soa radio*.

Des affirmations qui ne reposent sur aucun document, aucune preuve, mais avec la seule conviction de penser que brailler allait changer le cours des choses. Et des tas de gogos les croient via facebook. Seulement, comme tant d'autres avant eux, ils finiront en prison pour non-respect des lois en vigueur à propos de

« *fakenews* »

et de propos haineux envers le Président de la République dans l'exercice de ses fonctions. Et quid aussi de la diffamation ?

Selon le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) de l'ONU, signé et ratifié par Madagascar le 21 juin 1971: l'exercice du droit à la liberté d'expression et du droit à l'information peut être soumis à certaines restrictions nécessaires au respect des droits ou de la

réputation d'autrui et à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publique. Ces restrictions doivent être clairement définies par la loi et respecter les principes de proportionnalité, de légitimité et de nécessité. La diffamation peut être définie comme toute allégation ou imputation d'un fait qui porte une atteinte à la réputation, c'est-à-dire à l'estime dans laquelle un individu est généralement tenu dans une communauté particulière. Les normes internationales assurent la protection de la réputation des individus, et interdisent donc la diffamation. Les dispositions des diverses conventions donnent compétences aux législateurs pour définir le cadre juridique c'est-à-dire les infractions et les peines relatives à la diffamation.

Et Hanitra Razafimanantsoa semble aussi avoir complètement oublié les articles 372, 373 et 374 du Code pénal. Ils définissent la notion de diffamation ainsi que les procédures et les sanctions applicables. Pour le moment, elle se croit intouchable, invulnérable. Eternelle quoi ! Elle a intérêt à relire l'Ecclésiaste 3 alors. Car, mes chers amis lecteurs, l'ecclésiaste nous dit que tout ce qui existe sous le soleil a un commencement et une fin. Mais sera-t-elle heureuse pour cette Hanitra Lobo qui use et abuse de mensonges qui sont des offenses à la vérité et des pêchers mortels. A croire que ce député stérile ne croit qu'en son dieu Marc l'éternel perdant depuis plus d'une décennie.

Enfin, pour rappel, ce que je relate ci-après s'est passé à l'aéroport d'Ivato, le samedi 19 février 2011. (...) Une autre personne vient de se faire des ennemis pour rien : Me Hanitra Razafimanantsoa qui a pris les journalistes malgaches, sauf un, pour des canards boiteux. En effet, comme elle venait d'Afrique du Sud, par le vol qui a eu un retard de 30 minutes et sans Dada Ravalomanana, les journalistes sont allés au-devant d'elle, comme c'est d'usage, pour l'interviewer. Sa réaction a été tout simplement imbécile. D'un air dédaigneux, elle a toisé tous les confrères pour faire entrer dans son auto une journaliste caucasienne (de race blanche car j'ignore sa nationalité) et un seul Malgache travaillant, il va sans dire, pour encenser celui qui entretient son quotidien. Voilà un très mauvais réflexe de la part de Me Hanitra. Se mettre un journaliste à dos, c'est déjà pas bien, mais se mettre à dos la majorité des journalistes malgaches présents, c'était purement et simplement de l'ostracisme. Mais où comptait-elle donc aller avec ce genre de réflexe indigne d'un magistrat ? Elle a foulé au pied le droit de l'individu à être informé. En plus, que trouvait-elle de différent entre les nombreux journalistes malgaches et SA journaliste « vazaha » ?

Didier Ratsiraka avait fait la même erreur peu avant sa seconde chute en 2002. Cela ne lui a servi à rien. Comme il s'agissait d'une véritable déclaration de guerre, elle n'aura qu'à s'en prendre à elle-même si tous ses faits et gestes, seront, au contraire, décortiqués. Car tous ont eu la même réaction : « **mais pour qui se prend-elle ? Pour la reine d'Angleterre ? Combien de milliards est-elle payée par Ravalomanana ?** » Déjà, elle n'a aucun sens de la communication, dans le sens d'expliquer, expliquer, expliquer. Et

qu'est-ce que cette journaliste

« *vazaha* »

peut donner de plus en matière d'information, que n'ont pas les

« *mpanao gazety malagasy* »

? Pauvre femme déjà sous la coupe de la «

mouvance Ravalomanana»,

à peine avoir mis le pied à Madagascar. Quant au comportement imbécile de Me Hanitra

Razafimanantsoa, il a indiqué qu'elle est littéralement sous la coupe intellectuelle de son...

maître. La corporation malgache du métier de journaliste pourra lui pardonner, mais elle

n'oubliera pas le dédain que cette bonne femme a sûrement appris de son

« *Dada* »

... Ce qui nous ramène à mon titre de ce jour. On se donne rendez-vous dans 10 ans ?

Jeannot Ramambazafy – Egalement publié dans « *La Gazette de la Grande île* » du mercredi 20 janvier 2021



[**GRAND FORMAT ICI**](#)

